

**Au Conseil communal  
du Mont-sur-Lausanne**

---

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis  
municipal No 17/2016**

**Place de sport du Châtaignier  
Aménagement d'un terrain de foot synthétique  
Et création d'un terrain multisport**

**Demande de crédit d'étude de CHF 90'000.--**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Guy Corbaz, les 15 et 30 novembre 2016 pour examiner le présent préavis. Messieurs Michel AMAUDRUZ, Municipal chargé de présenter ce dossier et Jean-Pierre SUEUR, Syndic, ont participé à la première séance. Nous les remercions pour les renseignements donnés et les réponses fournies à nos questions.

**Examen du préavis**

Le présent préavis porte sur la demande de crédit d'étude pour la création d'un terrain de foot et d'un terrain multisport synthétiques, sur le site sportif du Châtaignier, ceci pour un montant de CHF 90'000.--.

Ces futures réalisations font parties intégrantes du schéma directeur du Châtaignier, validé par la Municipalité et présenté au Conseil communal lors de la séance du 09 mai 2016. Elles en sont les deux premières étapes.

Dans ce cadre, un mandat doit être donné à un bureau spécialisé afin de déterminer les contraintes liées à la qualité des sols, notamment à la présence d'eau sous les parcelles retenues pour l'implantation des terrains synthétiques. En effet, lors de la construction de la déchetterie de Manlout des problèmes d'humidité avaient été mis en évidence, tout comme des mouvements de terrain liés à la construction de celle-ci.

Cette première étape a pour but d'évaluer les besoins. Elle sera suivie d'un avant-projet, puis d'un projet avec demande de crédit de construction. Dans l'intervalle les futurs différents utilisateurs, le FC Le Mont, les écoles et différentes sociétés locales, en association avec les concepteurs, seront contactés à dessein de déterminer leurs attentes.

Il a été porté à la connaissance de la Commission des Finances que les infrastructures actuelles ne permettraient plus d'accueillir valablement les quelques 350 juniors et autres licenciés du FC Le Mont notamment en regard d'un espace-temps trop tenu, ne permettant plus d'organiser de manière efficiente les rotations d'utilisations entre entraînements et matchs. Actuellement, le club local ne peut plus accepter de nouveaux joueurs. De plus, les effectifs des différents mouvements juniors pourraient atteindre, en fin de législature, plus de 400 enfants.

En ce qui concerne la surface multisport, elle permettra, en fonction des différents marquages au sol, la pratique de plusieurs sports, principalement d'équipes, tels que basket, handball, etc.

En ce qui concerne le choix de terrains en synthétique, il se justifie notamment pour les raisons suivantes :

- Le Mont est situé à 750 mètres d'altitude. Les terrains naturels sont souvent « fermés » de novembre à mars.
- Un terrain naturel ne peut être utilisé, en moyenne, que 500 heures annuellement contre 1'600 pour une surface synthétique.
- Un terrain synthétique s'essuie beaucoup plus vite. De surcroît il est rapidement utilisable sitôt après les grosses pluies ou dès que la neige a disparu.

Monsieur le Municipal nous a communiqué qu'en regard des coûts, pour un terrain de football synthétique, y compris l'éclairage, l'arrosage, le cheminement périphérique, la main-courante le long de la surface et les pare-ballons derrière les buts, ceux-ci s'élevaient entre CHF. 1'600'000 et CHF. 1'700'000.-. Pour une surface identique, en gazon naturel, il en irait de CHF. 900'000.- à CHF. 1'000'000.-. Il nous a été précisé qu'il s'agissait de « normes » ne tenant pas compte de l'adaptation au terrain naturel et d'autres aspects qui pourraient encore devoir être pris en compte dans le cadre de l'étude de ce cas précis.

Les dimensions et l'éclairage de ce nouveau terrain de football synthétique permettraient l'organisation de matchs jusqu'au niveau de la 1<sup>ère</sup> ligue. En ce qui concerne l'entretien de telles surfaces, il n'y aurait que peu d'économies à attendre.

Des informations qui nous ont été communiquées, il ressort que l'étude du terrain pourrait commencer au début 2017 et le préavis être soumis en juin. Le commencement des travaux serait fixé en automne et la mise en service à la même saison en 2018. Cette période coïnciderait avec le début des travaux de la nécessaire remise en état du terrain principal en gazon naturel lequel sera mis hors service durant une période assez longue.

Dans le plan des dépenses d'investissements 2016-2021, les coûts des terrains synthétiques de football et multisport sont estimés respectivement à CHF. 2'500'000 et CHF. 150'000.-. Ce dernier montant nous semble quelque peu optimiste. La commission des finances demande instamment à la Municipalité que, le cas échéant, les montants alloués à la réalisation de ces deux surfaces ne soient pas dépassés. De plus, il est demandé à l'exécutif que l'avant-projet soit soumis à la commission des finances et présenté au conseil communal. Les besoins, notamment ceux des écoles, devront être validés à dessein de s'assurer que les investissements soient justifiés.

### Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude en vue de la création d'un terrain de football et d'un terrain multisport en synthétique sur le site du Châtaignier et de lui accorder, à cet effet, un crédit de **CHF. 90'000.-**. (TTC) montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 20 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires/ouvrage de génie civil » 230.3311

Le Mont-sur-Lausanne, le 30 novembre 2016

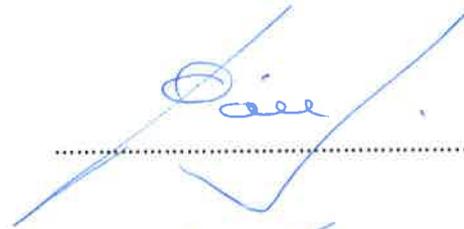
Le Président            Guy Corbaz



Les Membres :        Arnaud Brulé



Gérard Mojon



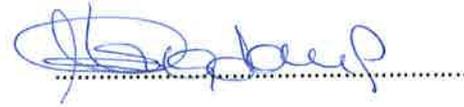
Cédric Mottier



José Perez



Nadège Longchamp-Geiser



Remo Studer



Philippe Vaucher



Rapporteur :

Christophe Vincent Corbaz

